

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 21 novembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoint au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Pascal NYS
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER

DEL/2024/PE/104
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE
RELAIS PETITE ENFANCE

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les Relais Assistants Maternels (R.A.M.) sont devenus des Relais Petite Enfance (R.P.E.).

Les R.P.E. sont des lieux gratuits d'accueil, de rencontres et d'échanges, des points de référence et des sources d'informations au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la Petite Enfance (éducateur, puériculteur, etc.).

Leur objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile.

La convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Afin de poursuivre le versement de la prestation de service unique et d'assurer une continuité dans les actions menées, celle-ci doit être renouvelée pour une période allant du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

La convention définira et encadrera les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service.

Elle a pour objet :

- D'établir un bilan de la précédente convention,
- De détailler les actions propres aux missions du Relais Petite Enfance (R.P.E.),
- De s'engager dans un projet de fonctionnement,
- De poursuivre le partenariat avec la C.A.F.

La convention est constituée par les documents contractuels suivants :

- Le dossier de demande de financement Prestation de Service via la plateforme Sèpia reprenant :
 - La présentation du gestionnaire,
 - L'évaluation de la précédente convention,
 - La présentation du projet de fonctionnement,
 - Le budget prévisionnel 2025,
 - La liste des pièces justificatives :
 - Une attestation de non-changement de situation,
 - Une fiche de recensement des données pour le site monenfant.fr.

Vu l'avis conforme de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville du 6 novembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de la prestation de service unique entre le Relais Petite Enfance (R.P.E.) et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire



DGS